

**MAIRIE DE BOUSSENS**

**31360**

**HAUTE-GARONNE**

**Date de convocation :**

**06/06/2022**

**Nombre de conseillers**

**en exercice : 15**

**Présents :14**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux et le seize juin à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Présents :** : M.SANS, Mme GERARD (Proc),  
MM. RAMEAU, LIVOTI, AMOUROUX,  
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT,  
CELLIER, DESHONS, EVIN Mmes COURTOUX,  
SANDY, AGUILA

**Absente excusée :**

Mme AIMONE-CAT(Proc. Mme GERARD) ;

Monsieur ROQUEBERT a été élu secrétaire

**D.C.M. N° 7-9**

**Objet : Achat de défibrillateurs groupement de commande A.M.F.31**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il s'agit de compléter ou de renouveler le parc de défibrillateurs. Il ajoute qu'il a reçu une proposition pour un groupement de commande géré par l'AMF31. Il précise que cette offre comprend : la fourniture, la mise en service, la maintenance de 3 appareils et la formation aux gestes pour un montant de 3530 euros HT.

Monsieur le Maire propose de retenir cette solution et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Retenir l'offre du groupement de commande géré par l'AMF 31, à savoir, la fourniture, la mise en service, la maintenance de 3 appareils et la formation aux gestes pour un montant de 3530 euros HT.

- D'imputer la dépense au chapitre 21 du budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 21 juin 2022

